

Les ornements en général perdent leur bénédiction :

1o Lorsqu'ils sont tellement usés ou déchirés qu'ils ne peuvent plus convenablement servir à célébrer ;

2o Lorsque soit par accident, soit à l'occasion de réparations, ils perdent leur forme essentielle et ne peuvent plus être employés en cette nouvelle forme.

Prenons les cas les plus communs de l'aube et du cordon. Lorsqu'on détache une manche de l'aube, lors même qu'on la fixerait immédiatement, elle perd sa bénédiction, parce que l'aube ne pourrait servir à la messe avec une seule manche. La dentelle d'aube est permise jusque vers les genoux. Celles qui remontent jusqu'à la ceinture sont seulement tolérées. Si l'on enlève cette dentelle pour le blanchissage, l'aube perd sa bénédiction dans le cas où la dentelle s'élève à la ceinture, parce que l'aube ne peut plus servir dans cette réduction. Au contraire, si l'on enlève une dentelle plus restreinte qui laisse l'aube encore assez longue pour être employée, celle-ci ne perd pas sa bénédiction. Il en est de même du cordon. On peut en changer les glands sans qu'il perde sa bénédiction. Mais si, par suite de l'usure, il se divise en deux par le milieu, chaque partie étant trop petite pour servir de cordon, il faut, après les avoir réunies, le faire bénir de nouveau. Les sacristines ne doivent pas ignorer ces détails qui trouvent leur application plus d'une fois chaque année. J. S.

---

### RETRAITE FERMÉE POUR LES OFFICIERS ET LES HOMMES DE POLICE

---

Une retraite fermée pour les officiers et les hommes de police aura lieu à la Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe, du jeudi soir, 26 juillet, au lundi matin suivant. — Ceux qui désirent y prendre part, sont priés d'envoyer leur nom au capitaine Bourgeois, poste central, rue Gosford, Montréal, ou au Père Archambault, Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe (Laval). — Les chefs de police des différentes villes sont spécialement invités.